



En couple avec une ressortissante européenne

Par **Sarkoco**, le **14/10/2010** à **13:25**

Bonjour,

j'ai un ami qui est en couple avec une Belge; elle vit à Bruxelles et souhaite s'installer avec lui (mariage ou vie commune); lui, qui est sous statut étudiant étranger en France (doctorant) cela changerait-il quelque chose pour lui?
pourrait-il demander une carte de "résident" VP VF?

merci

Par **commonlaw**, le **14/10/2010** à **15:09**

Bonjour,

effectivement pour avoir des droits, il serait préférable qu'ils se marient.

Cependant, ses droits vont dépendre du fait qu'ils vivent tous les deux à Bruxelles ou en France.

S'ils vivent à Bruxelles, c'est le droit belge qui est applicable.

S'ils vivent à Paris, alors il aurait bien mieux qu'une carte précaire de séjour temporaire vie privée et familiale (VPF) (la carte de résident VPF n'existe pas).

Je vous invite à consulter ce lien pour les détails.

[LES DROITS DES CONJOINTS DE FRANÇAIS\(E\) ET DES CONJOINTS DE RESSORTISSANT\(E\) DE L'UNION EUROPÉENNE](#)

Commonlaw

Par **Georges**, le 14/10/2010 à 15:41

ok

merci pour votre réponse

je lui transmettrais

si je résume le mariage est donc un préalable à sa situation?

doivent-ils justifier de certaines choses en particulier pour faire la demande?? (emploi, logement...)

merci

Par **commonlaw**, le 14/10/2010 à 16:05

Le conjoint belge devra justifier au moins qu'il cherche un emploi en France, même s'il n'a pas encore trouvé.

Aucune condition de logement , de connaissance de la langue, ... n'est requise.

Par contre ils doivent bien être mariés.

Commonlaw

Par **Georges**, le 15/10/2010 à 21:20

"justifier au moins qu'il cherche un emploi en france"; c'est-à-dire?? être inscrit à la mission locale? à pôle emploi? en boîte Interim??